

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200069532-20241205-2024-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2024.094

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie se sont réunis le jeudi 05 décembre 2024 à 18h30 dans la salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sous la présidence de Monsieur François AUBEY et sur convocation envoyée le vendredi 29 novembre 2024, affichée au siège de la Communauté d'agglomération à compter du même jour, et sur son site internet.

Date de la convocation : vendredi 29 novembre 2024

Membres en exercice : 91

Présents : **65**

Procurations : **16**

Absents : **10**

Votants : **81**

Etaient présents :

Christian Anne, Joëlle Aubert, François Aubey, Sylvain Ballot, Vicky Bannier, Gérard Beaudoin, Eric Boisnard, Johnny Briard, Bernard Broisin-Doutaz, Benoît Charbonneau, Xavier Charles, Daniel Chedeville, Paul Cleradin, Etienne Cool, Michel Daigremont, Christian Decourty, Jean-René Desmonts, Alain Dutot, Déborah Dutot, Paulette Duval, Roland Edeline, Sylvie Feremans, Denis Fraquet, Françoise Fromage, Jean-Pierre Gallier, Marielle Garmond, Jacques Garnavault, Maxime Givone, Alain Guillot, Danièle Jamet, Emilien Jean, Philippe Josephine, Bruno Leboucher, Sébastien Leclerc, Sandrine Lecoq, Corinne Lecourt, Frédéric Legouverneur, Corinne Lejeune, Hubert Lenain, Isabelle Leroy, Colette Malherbe (suppléée par Monsieur Stéphane Mauresa), Alain Marie, Jacky Marie, Didier Maudit, Alain Mignot, Didier Pellerin, Angélique Perini, Alexandra Petit, Christophe Petit, Denis Pouteau, Philippe Ratel, Michèle Ressencourt, Eric Rihouey, Catherine Sady, Jean-Paul Saint-Martin, Jean-Louis Servy, Evelyne Sophie, Géraldine Tanquerel, Dany Targat, Nathalie Truffaut, Gérard Vacquerel, Caroline Verhaeghe, Philippe Vigan, Geneviève Wassner, Benoît Ycre.

Etaient absents/excusés :

Absents : Patrick Beaujan, Jean-Paul Bourguais, Laurent Castel, Gilbert Daufresne, Mireille Drouet, Thierry Ecolasse, Patrick Flamand, Daniel Jehanne, Gérard Louis, Patrice Metais,

Excusés : Francine Angee, Bernard Aubril, Jocelyne Benoist, Thibaut De Jaegher, Christian

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

De Meneval, Barbara Delamarche, Laurent Delanoë, Thierry Eustache, François Gilas, Cindy Godey, Brigitte Hamelin, Angélique Havard, Karine Lannier, Roger Lepage, Paul-Jean Rioult De Neuville, Clotilde Valter

Pouvoirs :

Francine Angee donne procuration à Gérard Beaudoin, Bernard Aubril donne procuration à Angélique Perini, Jocelyne Benoist donne procuration à Bruno Leboucher, Thibaut De Jaegher donne procuration à Caroline Verhaeghe, Christian De Meneval donne procuration à Etienne Cool, Barbara Delamarche donne procuration à Danièle Jamet, Laurent Delanoë donne procuration à Jean-René Desmots, Thierry Eustache donne procuration à Sébastien Leclerc, François Gilas donne procuration à Sandrine Lecoq, Cindy Godey donne procuration à Corinne Lecourt, Brigitte Hamelin donne procuration à Jean-Louis Servy, Angélique Havard donne procuration à Emilien Jean, Karine Lannier donne procuration à Paulette Duval, Roger Lepage donne procuration à Geneviève Wassner, Paul-Jean Rioult De Neuville donne procuration à Frédéric Legouverneur, Clotilde Valter donne procuration à Gérard Vacquerel

SECRETARE DE SEANCE : *Alain Guillot*

CYCLES DE L'EAU – Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} janvier 2025

RAPPORTEUR : MONSIEUR ERIC BOISNARD

Annexe : Tarifs

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, compétente en Eau et en Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020, comprend aujourd'hui 53 tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif hérités des anciennes collectivités compétentes.

Par délibération n°2023.015, le Conseil Communautaire, réuni le 26 janvier 2023, a décidé le passage en régie avec possibilité de prestations de service des contrats de délégation de service public arrivant à échéance au 31 décembre 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le service Eaux Sud Pays d'Auge a ainsi harmonisé son exploitation sur la majeure partie du territoire communautaire, au travers d'un unique marché de prestations Eau et d'un unique marché de prestations Assainissement.

7 contrats de délégation de service public, sur les 34 contrats intégrés au 1^{er} janvier 2020, se poursuivent à date :

- En Eau potable :
 - o Plateau Est de Lisieux, jusqu'au 31 décembre 2025 ;
 - o Beuvillers, jusqu'au 31 décembre 2027 ;
 - o Lisieux, jusqu'au 28 avril 2033.
- En Assainissement collectif :
 - o Magny-la-Campagne, jusqu'au 30 juin 2025 ;
 - o Fervaques, jusqu'au 31 décembre 2025 ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Crèvecœur-en-Auge – Saint-Loup-de-Fribois, jusqu'au 30 juin 2026 ;
- Saint-Julien-le-Faucon, jusqu'au 31 juillet 2028.

Les marchés de prestations Eau et Assainissement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2028 prévoient l'intégration des périmètres susnommés à date d'échéance des contrats de délégation de service public, à l'exception du secteur lexovien dont le contrat arrive à échéance après cette date du 31 décembre 2028.

La Communauté d'Agglomération ayant ainsi harmonisé le service rendu à ses usagers, il lui revient désormais, conformément à la circulaire INTB1718472N du 18 septembre 2017, d'harmoniser ses tarifs de l'eau et de l'assainissement.

À cet effet, la collectivité a engagé une étude pour l'harmonisation tarifaire, confiée au cabinet CITEXIA. Un Comité de Pilotage de l'étude issu du Conseil d'Exploitation de Eaux Sud Pays d'Auge s'est réuni les 15 avril, 14 mai, 12 juin et 9 juillet 2024.

Parallèlement, l'Agglomération Lisieux Normandie a mené une étude de prospective financière, confiée au cabinet Partenaires Finances Locales, afin de mettre à jour la prospective financière des budgets de l'eau et de l'assainissement présentée au Séminaire des Exécutifs du 13 septembre 2022. De nouveaux éléments ont impacté significativement les budgets depuis la première prospective, dont notamment la crise énergétique, et une renégociation des contrats en période inflationniste et sans concurrence.

L'actualisation de la prospective financière a mis en évidence une dégradation de l'épargne brute des budgets annexes Eau et Assainissement collectif, grevant la capacité d'investissement du service Eaux Sud Pays d'Auge et, dès 2024 pour le budget Assainissement collectif, aboutissant à une épargne nette négative. Le rééquilibrage des budgets et le maintien des investissements prioritaires identifiés pour la période 2025-2026, dans l'attente des restitutions des Schémas Directeurs, nécessitent ainsi d'augmenter les recettes des budgets comme suit :

- Plus 250 000 € sur le budget Eau potable ;
- Plus 1 700 000 € sur le budget Assainissement collectif.

La prospective financière et l'étude pour l'harmonisation tarifaire ont fait l'objet d'une première présentation au Conseil d'Exploitation le 1^{er} octobre 2024. Elles ont ensuite été restituées au Séminaire des Exécutifs le 10 octobre. Elles ont fait l'objet de présentations territorialisées lors de cinq Rencontres Territoriales, sur l'ex-Communauté de Communes des Trois Rivières le 15 octobre, l'ex-Intercom de Lisieux et l'ex-Communauté de Communes de Cambremer le 22 octobre, l'ex-Communauté de Communes du Pays de Livarot le 24 octobre, l'ex-Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet le 29 octobre et l'ex-Communauté de Communes de la Vallée d'Auge le 5 novembre.

Les élus réunis lors de ces différentes instances ont très majoritairement :

- Acté la nécessité de maintenir la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2025-2026 ;
- Acté, en conséquence, l'augmentation des recettes des budgets Eau Potable (à 250 k€) et Assainissement collectif (à 1 700 k€) ;
- Acté, en conséquence, le principe d'une harmonisation de tous les tarifs de l'eau et de l'assainissement en 1 an ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Proposé, pour limiter l'impact de ces augmentations sur les usagers, la mise en place d'un dispositif de bouclier tarifaire dont le coût annuel est estimé à 200 k€, à porter par le budget Eau Potable.

Un deuxième Séminaire des Exécutifs réuni le 14 novembre, et un deuxième Conseil d'Exploitation dédié réuni le 19 novembre, ont acté :

- L'harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement en 1 an ;
- L'augmentation des recettes de 250 k€ sur le budget Eau Potable et de 1 700 k€ sur le budget Assainissement collectif ;
- La mise en place d'un bouclier tarifaire d'un montant annuel de 200 k€, porté par le budget Eau, portant à 450 k€ l'augmentation des recettes sur le budget Eau Potable.

Il est donc proposé que tous les usagers alimentés par la Communauté d'Agglomération paient le même tarif de l'eau et de l'assainissement. Pour les usagers des secteurs où se maintiennent des délégations de service public, il est proposé de fixer la part collectivité des tarifs de sorte que l'addition des parts collectivité et délégataire correspondent au tarif harmonisé du reste du territoire. Enfin, il est proposé d'exonérer d'abonnement les Points d'Eau Incendie privés, les Points d'Eau Incendie publics étant déjà exonérés conformément au Règlement de service Eau Potable de l'Agglomération Lisieux Normandie.

Parallèlement, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) a approuvé son 12^{ème} Programme pour la période 2025-2030, qui prévoit notamment une réforme de ses redevances.

	Eau Potable	Assainissement collectif
Anciennes redevances	<ul style="list-style-type: none">- Redevance prélèvement sur la ressource en eau- Redevance pollution domestique	<ul style="list-style-type: none">- Redevance modernisation des réseaux de collecte
Nouvelles redevances au 1 ^{er} janvier 2025	<ul style="list-style-type: none">- Redevance prélèvement sur la ressource en eau- Redevance consommation d'eau potable	<ul style="list-style-type: none">- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Redevance performance des réseaux d'eau potable

La réforme concerne également l'assujettissement des redevances : **l'assujetti n'est plus l'utilisateur mais la collectivité**, qui devra payer les redevances directement auprès de l'Agence de l'Eau, selon des taux et des coefficients votés chaque année par le Comité de Bassin de l'AESN.

Il revient dès lors à la collectivité de délibérer sur les montants appliqués sur son territoire et qui figureront sous la rubrique « Organismes publics » de la facture d'eau et/ou d'assainissement.

Sont annexés à la présente délibération les montants des 4 redevances fixés par le Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'année 2025.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 dite loi Notre ;

VU la circulaire INTB1718472N du 18 septembre 2017 ;

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de Eaux Sud Pays d'Auge réuni le 1^{er} octobre et le 19 novembre 2024 ;

VU le Séminaire des Exécutifs réuni le 10 octobre et le 14 novembre 2024 ;

VU les Rencontres Territoriales du 15 octobre, du 22 octobre, du 24 octobre, du 29 octobre et du 5 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter les recettes du budget Eau Potable de 450 k€ et les recettes du budget Assainissement collectif de 1 700 k€ ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'harmoniser les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire ;

FIXE les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif qui s'appliquent au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Eau Potable			
Composante tarifaire	Abonnement collectivité (€ HT/an)	Part variable collectivité (€ HT / m ³)	Part Agence de l'Eau Seine Normandie (€ HT / m ³)

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (hors Beuvillers, Lisieux, et Plateau Est de Lisieux)	Compteur DN15 : 51,68	1,6741	- Redevance prélèvement sur la ressource en eau potable, ZRE : 0,0943 - Redevance prélèvement sur la ressource en eau potable, hors ZRE : 0,0759 - Redevance consommation d'eau potable : 0,46 - Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0,017
	Compteur DN20 : 92,00		
	Compteur DN25 : 144,00		
	Compteur DN30 : 207,00		
	Compteur DN40 : 368,00		
	Compteur DN50 : 574,00		
	Compteur DN60 : 827,00		
	Compteur DN80 : 1 470,00		
Compteur DN100 : 2 297,00			
Beuvillers	0,00	0,039	
Lisieux	0,00	0,00	
Plateau Est de Lisieux	10,95	0,434	

Assainissement collectif			
Composante tarifaire	Abonnement collectivité (€ HT/an)	Part variable collectivité (€ HT / m ³)	Part Agence de l'Eau Seine Normandie (€ HT / m ³)
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (hors Fervaques, Crèvecœur-en-Auge – Saint-Loup-de-Fribois, Saint-Julien-	Compteur DN15 : 54,59 Compteur DN20 : 97,00 Compteur DN25 : 152,00	1,848	Redevance performance des systèmes d'assainissement : 0,027

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

le-Faucon et Magny-la-Campagne du 01/01/2025 au 30/06/2025)	Compteur DN30 : 218,00		
	Compteur DN40 : 388,00		
	Compteur DN50 : 607,00		
	Compteur DN60 : 873,00		
	Compteur DN80 : 1 553,00		
	Compteur DN100 : 2 426,00		
Magny-la-Campagne jusqu'au 30/06/2025	6,69	1,23	
Fervaques	26,80	1,5016	
Crèvecœur-en-Auge – Saint-Loup-de-Fribois	17,71	0,5198	
Saint-Julien-le-Faucon	17,56	0,3414	

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées soit :

- **71 POUR**

Francine Angee (P), Christian Anne, Joëlle Aubert, François Aubey, Bernard Aubril (P), Sylvain Ballot, Vicky Bannier, Gérard Beaudoin, Jocelyne Benoist (P), Eric Boissard, Benoît Charbonneau, Daniel Chedeville, Paul Cleradin, Etienne Cool, Michel Daigremont, Thibaut De Jaegher (P), Christian De Meneval (P), Christian Decourty, Barbara Delamarque (P), Alain Dutot, Déborah Dutot, Paulette Duval, Roland Edeline, Thierry Eustache (P), Sylvie Feremans, Françoise Fromage, Jean-Pierre Gallier, Marielle Garmond, Jacques Garnavault, François Gilas (P), Maxime Givone, Cindy Godey (P), Alain Guillot, Brigitte Hamelin (P), Angélique Havard (P), Danièle Jamet, Emilien Jean, Philippe Josephine, Karine Lannier (P), Bruno Leboucher, Sébastien Leclerc, Sandrine Lecoq, Corinne Lecourt, Frédéric Legouverneur, Hubert Lenain, Roger Lepage (P), Isabelle Leroy, Alain Marie, Jacky Marie, Alain Mignot, Didier Pellerin, Angélique Perini, Alexandra Petit, Christophe Petit, Denis Pouteau, Philippe Ratel, Eric Rihouey, Paul-Jean Rioult De Neuville (P), Catherine Sady, Jean-Paul Saint-Martin, Jean-Louis Servy, Evelyne Sophie, Géraldine Tanquerel, Dany Targat, Nathalie Truffaut, Gérard Vacquerel, Clotilde Valter (P), Caroline Verhaeghe, Philippe Vigan, Geneviève Wassner, Benoît Ycre.

- **2 CONTRE**

Laurent Delanoë (P), Jean-René Desmonts.

- **6 ABSTENTIONS**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Johnny Briard, Xavier Charles, Denis Fraquet, Colette Malherbe (suppléée par Monsieur Stéphane Mauresa), Didier Mauduit, Michèle Ressencourt.

- **1 NPPV**

Corinne Lejeune.

- **1 NON-VOTANT**

Bernard Broisin-Doutaz.

Pour extrait conforme,
Le Président,

François AUBEY

✓ Certified by  yousign

François AUBEY

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen.
Le Tribunal administratif peut être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Montant des redevances Agence de l'Eau Seine Normandie en 2025

communes en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)		2025				
Communes nouvelles	Communes déléguées	Prélèvement sur la ressource en eau potable (€ / HT / m ³)	Consommation d'eau potable (€ / HT / m ³)	Performance des réseaux d'eau potable (€ / HT / m ³)	Performance des systèmes d'assainissement (€ / HT / m ³)	TOTAL 2025 (€ / HT / m ³)
<i>Coefficient de modulation global retenu</i>				0,2	0,3	
Belle-Vie-en-Auge		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Biéville-Quétieville	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Saint-Loup-de-Fribois	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Beuillers		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Castillon-en-Auge		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Cambremer		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Cambremer	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Saint Laurent du Mont	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Cernay		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Coquainvilliers		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Cordebugle		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Courtonne-la-Meurdrac		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Courtonne-les-Deux-Églises		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Fauguernon		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Firfol		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Fumichon		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Glos		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Hermival-les-Vaux		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
La Boissière		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
La Folletière-Abenon		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
La Houblonnière		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
La Vespière-Friardel		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	Friardel	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	La Vespière	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Le Mesnil-Eudes		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Le Mesnil-Guillaume		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Le Mesnil-Simon		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598

Le Pin		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Le Pré-d'Auge		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
L'Hôtellerie		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Les Monceaux		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Lessard-et-le-Chêne		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Lisieux		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Lisores		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Livarot-Pays d'Auge						
	Auquainville	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Bellou	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Cerqueux	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	Cheffreville-Tonnencourt	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Family	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	Fervaques	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Heurtevent	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	La Crouppte	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	Le Mesnil-Bacley	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Le Mesnil-Durand	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Le Mesnil-Germain	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Les Autels-Saint-Bazile	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Les Moutiers-Hubert	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Livarot	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Meulles	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	Notre-Dame-de-Courson	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Préaux-Saint-Sébastien	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	Saint-Martin-du-Mesnil-Oury	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Saint-Michel-de-Livet	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Saint-Ouen-le-Houx	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Sainte-Marguerite-des-Loges	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Tortisambert	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Marolles		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Méry-Bissières-en-Auge		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Bissières	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Méry-Corbon	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598

Mézidon-Vallée d'Auge		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Les Authieux-Papion	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Coupesarte	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Crévecoeur-en-Auge	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Croissanville	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Grandchamp-le-Château	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Lécaude	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Le Mesnil-Mauger	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Mézidon-Canon	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Magny-la-Campagne	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Magny-le-Freule	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Monteille	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Percy-en-Auge	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Saint-Julien-le-Faucon	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Vieux-Fumé	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Montreuil-en-Auge		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Moyaux		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Notre-Dame-de-Livaye		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Notre-Dame-d'Estrées-Corbon		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Notre-Dame-d'Estrées	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Corbon	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Orbec		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Ouilly-du-Houley		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Ouilly-le-Vicomte		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Prêreville		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Rocques		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Saint-Denis-de-Mailloc		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Saint-Désir		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Saint-Germain-de-Livet		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Saint-Jean-de-Livet		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Saint-Martin-de-la-Lieue		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
Saint-Martin-de-Mailloc		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580

Saint-Ouen-le-Pin		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Saint-Pierre-des-Ifs		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Saint-Pierre-en-Auge		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Boissey	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Bretteville sur Dives	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Hiéville	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	L'Oudon	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Mittois	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Montviette	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Ouille-la-Bien-Tournée	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Saint-Georges-en-Auge	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Sainte-Marguerite-deViette	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Saint-Pierre-sur-Dives	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Thiéville	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Vaudeloges	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Vieux-Pont-en-Auge	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Val-de-Vie		0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	La Brévière	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	La Chapelle-Haute-Grue	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Sainte-Foy-de-Montgommery	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
	Saint-Germain-de-Montgommery	0,0943	0,46	0,017	0,027	0,598
Valorbiquet		0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	La Chapelle-Yvon	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	Saint-Cyr-du-Ronceray	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	Saint-Julien-de-Mailloc	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	Saint-Pierre-de-Mailloc	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580
	Tordouet	0,0759	0,46	0,017	0,027	0,580